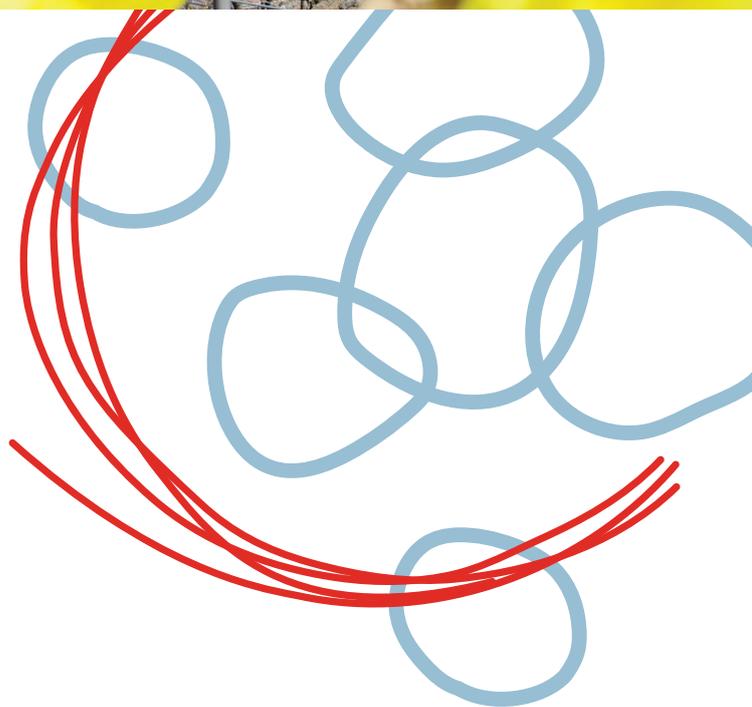




Foto: Parlamentsdienst 3003 Bern

**Perspective
Session de
printemps 2024**



Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter:



Adrian Wüthrich
Président

031 370 21 11
079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Lisa Schädel
Communication

031 370 21 11
079 508 78 25
schaedel@travailsuisse.ch



Dr. Thomas Bauer
Politique économique

031 370 21 11
077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Valérie Borioli Sandoz
Politique de l'égalité et
de la conciliation

031 370 21 47
079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Gabriel Fischer
Politique de formation

031 370 21 11
076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch



Dr. Edith Siegenthaler
Politique sociale

031 370 21 17
076 412 30 53
siegenthaler@travailsuisse.ch



Denis Torche
Politique environnementale,
fiscale et extérieure

031 370 21 16
079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch

Conseil national

Première semaine

26.2.	20.433	Iv. Pa. CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse	Oui	5
27.2.	22.4152 ¹	Mo. Marti Min Li. Mo. Marti Min Li. Plus de transparence en cas de non-respect de l'égalité des salaires	Oui	5
	22.4157 ¹	Mo. Gysin Greta. Mo. Gysin Greta. À travail égal, salaire enfin vraiment égal !	Oui	5
	22.4159 ¹	Mo. Gysin Greta. Mo. Gysin Greta. Égalité aussi au niveau salarial	Oui	5
	23.442 ²	Iv. pa. Hess Erich. Exonération fiscale des rentes AVS	Non	6
28.2.	22.3711 ³	Po. (Atici) Brizzi. Améliorer le taux de diplômés du secondaire II en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et en instaurant une garantie de formation jusqu'à 25 ans.	Oui	6
	22.3724 ³	Po. Munz. Formation professionnelle de base. Suivi et mesures dans les professions présentant un taux élevé de rupture d'apprentissage et d'échec aux examens.	Oui	6
	22.4331 ³	Mo. Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité	Non	7
	23.3260 ³	Po. (Atici) Rosenwasser. Comblar les lacunes du système des bourses d'études et lutter contre la tendance à la baisse	Oui	7
	23.3651 ³	Mo. Imboden (Prelicz-Huber). Protection des travailleurs domestiques. Les dispositions sur la santé, la maternité, la durée du travail et le repos doivent être appliquées	Oui	8
	23.3694 ³	Po. Munz. Enseignement obligatoire des langues dans les écoles professionnelles	Oui	8
	23.3848 ³	Mo. (Schneider Schüttel) Fehlmann Rielle. Promouvoir l'égalité sur le marché du travail. Travail à temps partiel pour tous, surtout pour les hommes	Oui	8

Deuxième semaine

5.3.	21.320	Iv. ct. GE. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe	Non	8
6.3.	23.3458 ⁴	Mo. Porchet. Lier les garanties d'Etat pour les banques à des critères sociaux	Oui	9
7.3.	24.3004	Mo. SGK-N. Mo. CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien	Non	9
	23.3909 ⁵	Po. Reimann Lukas. Deuxième pilier. Supprimer les frais de gestion et publier les frais de transaction cachés	Oui	9
	22.3095 ⁵	Mo. Porchet. Contre toutes les discriminations en entreprise, il faut un ombudsman de l'égalité	Oui	10

Troisième semaine

11.3.	23.4334	Po. CEATE-N. Redistribuer la taxe sur le CO2 directement aux ménages	Oui	10
13.3.	23.3699	Mo. Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail	Oui	10
14.3.	21.4417	Mo. Roth-Pasquier. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté en soutenant les associations qui y contribuent	Oui	11

Conseil des Etats

Première semaine

27.2.	23.050	OCF. Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)	Oui	12
28.2.	21.3944	Mo. Hess Lorenz. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal	Oui	12
29.2.	22.061	Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision	Oui	12

Deuxième semaine

4.3.	23.084	OCF. Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Révision partielle	Oui	12
	23.4347	Mo. CSEC-E. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés	Non	12

Troisième semaine

13.3.	23.3734 23.3735	Mo. Schneider Schüttel. Pour un congé-jeunesse de deux semaines Mo. Riniker. Pour un congé-jeunesse de deux semaines	Oui	13
	22.4105	Mo. Atici. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure	Oui	13
14.3.	22.035	OCF. Taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Loi fédérale.	Non	13
	23.4454	Mo. Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale	Oui	14

¹ Interventions parlementaires DFJP (suite : le 28.2. et 14.3.)

² Initiatives parlementaires 1re phase (suite : le 29.2., 5., 6., 13. et 14.3.)

³ Interventions parlementaires DEFR (suite : le 12. et 13.3.)

⁴ Interventions parlementaires DFF (suite : le 13.3.)

⁵ Interventions parlementaires DFI (suite : le 14.3.)

Conseil national

Lundi 26 février | ev. au Conseil des Etats le 29 février

20.433 Iv. Pa. CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse.

L'économie circulaire est une approche globale qui tient compte de tout le cycle du produit, de l'extraction des ressources naturelles, passant par la conception, la production et la distribution avec une durée de vie maximale. Ses avantages par rapport à l'économie linéaire sont la prolongation de la durée de vie du produit, sa réutilisation et sa réparation. Elle a aussi le potentiel de créer des emplois de différents niveaux de qualification. C'est pourquoi, Travail.Suisse soutient le développement de l'économie circulaire et salue le projet. Pour Travail.Suisse, le soutien à l'innovation prévu par le projet ne doit pas seulement bénéficier à l'économie privée pour le renforcement d'accords sectoriels mais aussi à des projets des partenaires sociaux. Il faudrait aussi inclure des mesures de sensibilisation et de formation à l'économie circulaire pour les travailleurs et travailleuses tout comme prendre en compte leurs expériences issues de la pratique.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.**

Mardi, 27 février | Interventions parlementaires DFJP (suite : le 28 février et 14 mars)

22.4152 Mo. Marti Min Li. Plus de transparence en cas de non-respect de l'égalité des salaires

22.4157 Mo. Gysin Greta. À travail égal, salaire enfin vraiment égal !

22.4159 Mo. Gysin Greta. Égalité aussi au niveau salarial

Plusieurs interventions traitent du respect de l'égalité salariale et visent des modifications de la Loi sur l'égalité LEG. Différents moyens sont proposés. La conseillère nationale Min Li Marti propose, à l'instar des entreprises coupables d'avoir recours au travail au noir, la publication des noms des entreprises qui n'ont pas respecté la loi (22.4152). La conseillère nationale Greta Gysin souhaite que le délai de 4 ans pour devoir répéter l'analyse par les entreprises qui constatent tout écart salarial inexplicite soit réduit de moitié (22.4157), mais aussi que ces mêmes entreprises aient l'obligation de prendre des mesures pour supprimer la discrimination salariale constatée, et des sanctions si elles ne le font pas. Elle demande que les contrôles existants sur le marché du travail vérifient la réalisation de l'analyse et la mise en œuvre de mesures de lutte, et que toutes les entreprises soient astreintes à réaliser une nouvelle analyse, même celles qui n'auraient pas constaté d'écart salarial inexplicite (22.4159). Des sanctions en cas de non-respect de la loi sont aussi demandées au Conseil des Etats par Lorenz Hess (21.3944). Pour Travail.Suisse, toutes ces interventions sont autant de signaux clairs qu'il est vain d'attendre encore les résultats de l'évaluation des effets de la révision de la LEG prévu en 2029, mais promis en 2025 déjà par le Conseil fédéral. La discrimination salariale est suffisamment documentée depuis de nombreuses années : son ampleur ne diminue pas, elle augmente même. La dernière révision de la loi est insuffisante et les lacunes sont connues depuis son entrée en vigueur (pas de contrôles, pas de sanctions, limitation aux entreprises dès 100 employé-e-s alors que l'outil Logib de la Confédération permet l'analyse dès 50 employé-e-s, pas d'obligation d'annoncer le résultat de l'analyse à une autorité, extinction de l'obligation d'analyse après 12 ans, entre autres). Le Parlement doit signifier sa volonté ferme de progresser dans ce domaine qui stagne depuis trop longtemps et prêterite les femmes.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter les quatre motions.**

23.442 Iv. pa. Hess Erich. Exonération fiscale des rentes AVS

L'initiative parlementaire demande d'exempter d'impôts les revenus provenant de l'AVS, pour créer des incitations à travailler au-delà de l'âge de la retraite. L'exonération fiscale des rentes AVS aboutirait toutefois, selon Travail.Suisse, à une inégalité de traitement inacceptable entre les personnes retraitées ou actives. Pour alléger la charge fiscale des retraité·e·s à bas revenus, il serait plus efficace d'aménager la progression fiscale de manière équitable au niveau cantonal et de taxer davantage les hauts revenus. En outre, il est déjà possible aujourd'hui d'ajourner le versement de la rente AVS de cinq ans au maximum. Cet instrument, dont disposent notamment les personnes actives ayant atteint l'âge de la retraite, réduit substantiellement le revenu imposable pendant la période d'ajournement. De l'avis de Travail.Suisse, l'initiative parlementaire créerait des inégalités dans le système fiscal et n'est même pas nécessaire pour atteindre le but visé.

→ **Travail.Suisse recommande de refuser l'initiative parlementaire.**

22.3711 Po. (Atici) Brizzi. Améliorer le taux de diplômés du secondaire II en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et en instaurant une garantie de formation jusqu'à 25 ans.

Le postulat invite à examiner l'opportunité de rendre la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et d'instaurer une garantie de formation jusqu'à 25 ans. Travail.Suisse approuve l'objectif de faire passer à 95% le taux de jeunes possédant un diplôme du secondaire II et reconnaît les efforts importants déployés ces dernières années à tous les niveaux afin d'atteindre cet objectif. Un diplôme du secondaire II est un sésame permettant aux jeunes de s'intégrer durablement sur le marché du travail ainsi que d'accéder à des qualifications supérieures et à des formations continues, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Or en ce moment, le taux n'est que d'environ 91%. Expérience à l'appui, ce sont les derniers pourcentages de réalisation des objectifs qui sont toujours les plus difficiles à atteindre et qui exigent encore une fois de gros efforts. Plusieurs expériences ont déjà été réalisées à l'étranger avec les régimes de formation obligatoire ou de garantie de formation jusqu'à la majorité. Il serait tout à fait logique et approprié d'examiner si une telle approche pourrait être utile à la réalisation de l'objectif fixé en Suisse.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat**

22.3724 Po. Munz. Formation professionnelle de base. Suivi et mesures dans les professions présentant un taux élevé de rupture d'apprentissage et d'échec aux examens.

Le postulat demande d'examiner la mise en place d'un suivi qui donne une image claire des taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage, et l'introduction de mesures efficaces dans certaines professions problématiques connaissant un taux élevé de rupture d'apprentissage et d'échec aux examens. Tandis que les ruptures d'apprentissage peuvent avoir de multiples causes et, selon les circonstances, ne doivent pas forcément être considérées comme négatives, des taux élevés de rupture d'apprentissage constituent une rude épreuve tant pour les personnes concernées que pour la formation professionnelle et plus généralement pour l'économie nationale. Un mécanisme de suivi clair de la situation, également utile pour la détection précoce, ainsi que des mesures appropriées permettraient de limiter les dégâts et d'améliorer l'image des branches concernées et de la formation professionnelle dans son ensemble.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.**

22.4331 Mo. Nantermod. Législation sur le travail. Autoriser l'ouverture dominicale des commerces de proximité

La motion demande de modifier la loi sur le travail pour que les magasins de petite taille dont l'assortiment est celui d'une épicerie puissent occuper du personnel le dimanche. Le travail dominical est en principe interdit en Suisse (art. 18 LTr). Toutefois l'ordonnance relative à la loi sur le travail (OLT 2) prévoit déjà aujourd'hui de très larges exceptions à caractère permanent. La condition préalable à de telles exceptions durables étant l'indispensabilité économique ou technique. De telles exceptions existent par exemple dans le secteur de la santé, dans les transports publics, dans les entreprises de transformation alimentaire, dans le secteur des infrastructures techniques ou dans celui des loisirs. En outre, des exceptions sont déjà en place pour les kiosques situés le long des routes et sur les places publiques, pour les kiosques et entreprises de services aux voyageurs, pour les magasins de stations de service situés le long d'axes de circulation importants, pour les boulangeries, pâtisseries et confiseries ou encore les magasins de fleurs. Ce n'est pas tout : dans les zones touristiques, les magasins qui répondent aux besoins des voyageurs peuvent rester ouverts pendant la saison touristique. De même, dans les centres commerciaux proches de la frontière, les commerces peuvent ouvrir le dimanche à condition de proposer principalement des articles de luxe destinés au tourisme international. Par ailleurs, la loi sur le travail ne s'applique pas aux entreprises familiales dans lesquelles sont seuls occupés le conjoint du chef de l'entreprise ou certains autres parents : elles non plus ne sont pas soumises à l'interdiction du travail du dimanche. Enfin, un projet de modification d'ordonnance portant sur les quartiers touristiques urbains élargira encore ce régime d'exception. Il n'y a donc aucune raison de penser que l'offre existante ne couvre pas suffisamment les besoins des consommateurs. Travail.Suisse estime que les exceptions existantes vont déjà trop loin et s'oppose fermement à toute nouvelle libéralisation de l'interdiction de travailler le dimanche. C'est l'unique jour libre commun durant la semaine, et donc il revêt une importance majeure pour le repos comme pour la cohésion sociale et familiale. L'absence de pauses et l'accélération du monde du travail génèrent à l'heure actuelle une forte hausse des maladies chez les travailleurs et travailleuses. Le dimanche chômé revêt donc une importance croissante, en tant que droit de ne pas être joignable établi depuis des siècles. De même, une extension constante des heures d'ouverture des magasins ne ferait qu'aggraver la pénurie ponctuelle de main-d'œuvre qualifiée.

→ **Travail.Suisse de refuser la motion.**

23.3260 Po. (Atici) Rosenwasser. Comblent les lacunes du système des bourses d'études et lutter contre la tendance à la baisse

Le postulat demande un rapport sur les développements et lacunes du système suisse de bourses d'études. L'introduction du concordat sur les bourses d'études remonte à plus de dix ans – le système n'a guère évolué depuis. Il reste ainsi de fortes disparités entre les cantons, en ce qui concerne le taux de bénéficiaires et les sommes totales allouées comme pour les critères donnant droit aux prestations. Deux facteurs perpétuent ainsi les inégalités. Outre que l'encouragement de la formation au moyen de bourses dépend fortement du canton de domicile, le système de bourses n'a pas un effet global suffisant en termes de compensation des inégalités de formation, faute d'une dotation insuffisante. Or les frais de formation indirects constituent justement des obstacles décisifs à l'obtention des diplômes professionnels pour adultes et à la formation continue. Un rapport publié en mars 2022 par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) illustre bien les graves lacunes du soutien prévu pour faire face aux pertes de revenu dues à la formation (continue) suivie. Un rapport global avec d'éventuelles recommandations susceptibles d'affiner le système actuel de bourses pourrait significativement contribuer à davantage d'équité dans la formation.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.**

23.3651 Mo. Imboden (Prelicz-Huber). Protection des travailleurs domestiques. Les dispositions sur la santé, la maternité, la durée du travail et le repos doivent être appliquées

Le Tribunal fédéral a décidé que les personnes employées via des entreprises de location de services sont soumises à la loi sur le travail. Par contre, les personnes directement employées par des ménages privés sont exclues du champ d'application de la loi sur le travail. Or dans bien des cas, le degré élevé de proximité sociale et résidentielle et le rapport de dépendance économique aboutissent à des conditions d'emploi précaires. Un assujettissement à la loi sur le travail aboutirait à un meilleur respect des conditions minimales prévues en droit du travail. En outre, l'égalité de droit serait ainsi garantie entre les personnes employées via des entreprises de location de services, le personnel des services d'aide et de soins à domicile et les personnes employées par des particuliers.

→ **Travail.Suisse d'accepter la motion.**

23.3694 Po. Munz. Enseignement obligatoire des langues dans les écoles professionnelles

Le postulat réclame un rapport montrant comment rendre l'enseignement d'une langue étrangère ou d'une deuxième langue nationale obligatoire dans les plans de formation de toutes les professions. Les compétences en langues étrangères sont résolument encouragées durant la scolarité obligatoire. Lors du passage à la formation professionnelle, l'accent mis sur l'apprentissage des langues dépend ensuite beaucoup de la profession. Alors même que les compétences linguistiques sont toujours plus recherchées sur le marché du travail et qu'elles s'avèrent déterminantes pour l'acquisition de qualifications plus poussées via une maturité professionnelle ou lors de changements de profession. Travail.Suisse considère qu'en accordant plus de poids à la culture générale et aux langues, on contribuerait à renforcer significativement la formation professionnelle dans son ensemble. Il paraît donc absolument judicieux et pertinent d'identifier les déficits et le besoin de rattrapage dans les formations professionnelles.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.**

23.3848 Mo. (Schneider Schüttel) Fehlmann Rielle. Promouvoir l'égalité sur le marché du travail. Travail à temps partiel pour tous, surtout pour les hommes

La motion demande que le Conseil fédéral prenne des mesures (campagne ou modifications législatives) pour promouvoir le travail à temps partiel des hommes. A la base de la proposition, un principe simple : celui des vases communicants. Pour concilier travail et famille, il faut du temps. Ce sont aujourd'hui principalement les femmes qui prennent ce temps et réduisent leur temps de travail. Or si les hommes travaillent moins, automatiquement les tâches non rémunérées pourront être mieux partagées entre femmes et hommes. Le Conseil fédéral rejette la motion en se reposant sur les entreprises et l'évolution naturelle de la société.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Mardi 5 mars

21.320 Iv. ct. GE. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe

L'initiative du canton de Genève vise à débloquer au plus vite la deuxième contribution de cohésion de la Suisse en faveur de l'UE pour stabiliser nos relations avec ce voisin, dans l'espoir d'accéder ainsi au programme Horizon Europe. Travail.Suisse estime que l'accès au programme de recherche et d'innovation Horizon Europe est très important pour la Suisse. D'où son plein soutien au versement de la deuxième contribution au Fonds de cohésion de l'UE, de même qu'à l'intégration de la participation aux programmes de recherche et de formation Horizon Europe et Erasmus+ dans le mandat de négociation avec l'UE. Le contenu de l'initiative semble dès lors dépassé.

→ **Travail.Suisse recommande de refuser cette initiative cantonale.**

Mercredi 6 mars | Interventions parlementaires DFF (suite : le 13 mars)

23.3458 Mo. Porchet. Lier les garanties d'Etat pour les banques à des critères sociaux.

La motion demande qu'en cas d'aides d'Etat à des banques d'importance systémique, le Conseil fédéral puisse ordonner des mesures visant à atténuer les conséquences sociales pour les employé·e·s ou à préserver les emplois. Ainsi dans le cadre de la gestion du Crédit Suisse, des garanties ont été octroyées pour un montant total de 109 milliards de francs mais aucune mesure n'a été prévue pour soutenir le personnel bancaire. Pourtant le Conseil fédéral a demandé un crédit de 5 millions de francs pour financer le processus en cours par un accompagnement externe et du personnel temporaire. Les collaborateurs et collaboratrices du Crédit Suisse ne devraient pas payer pour les erreurs de leurs managers.

→ **Travail.Suisse recommande d'adopter la motion.**

Jeudi 7 mars

24.3004 Mo. CSSS-N. Suppression des rentes pour enfants et augmentation simultanée des prestations complémentaires pour les parents avec obligation d'entretien

La motion de commission exige de supprimer les rentes pour enfants dans l'AVS et la prévoyance professionnelle. Il convient par ailleurs de trouver une solution pour que les parents qui ont des obligations d'entretien puissent obtenir des prestations complémentaires (PC) plus élevées. Les retraité·e·s qui ont des enfants mineurs ou des enfants de moins de 25 ans en formation reçoivent aujourd'hui une rente pour enfant analogue aux allocations familiales des personnes actives. De l'avis de Travail.Suisse, les allocations familiales et les rentes pour enfants constituent d'importants instruments pour soutenir les familles et combattre la pauvreté. Les enfants ayant grandi dans la pauvreté en Suisse courent un risque élevé de ne pas en sortir à l'âge adulte. Et comme les gens à la retraite ont généralement un revenu plus bas que les personnes actives, les rentes pour enfants sont indispensables. Tout en approuvant le mandat d'augmenter les PC des parents ayant des enfants à charge, Travail.Suisse se distancie de la revendication première de supprimer les rentes pour enfants.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.**

Jeudi 7 mars | Interventions parlementaires DFI (suite : le 14 mars)

23.3909 Po. Reimann Lukas. Deuxième pilier. Supprimer les frais de gestion et publier les frais de transaction cachés

Le postulat demande de réduire les frais de gestion du 2e pilier, et notamment d'examiner dans un rapport les frais de gestion et les frais de transaction. Car il s'agit d'un facteur de coûts majeur pour les prestations de retraite des caisses de pensions, qui diminuent d'autant. Or Travail.Suisse tient beaucoup à ce que les frais administratifs soient maintenus à un faible niveau lors de la gestion des fonds de prévoyance, et donc à éviter les sorties de fonds au profit de tiers. C'est pourquoi Travail.Suisse soutient les efforts visant à réduire les frais de gestion et à instaurer une transparence accrue dans la gestion de la fortune.

→ **Travail.Suisse d'accepter le postulat.**

22.3095 Mo. Porchet. Contre toutes les discriminations en entreprise, il faut un ombudsman de l'égalité

La motion demande que l'Etat crée des autorités étatiques ayant des compétences d'investigation et d'intervention en matière d'égalité. Une évaluation réalisée par la Confédération de la loi sur l'égalité LEG en 2005 a démontré que l'accès aux tribunaux est dans les faits très difficile pour les personnes concernées, quand bien même la loi interdit toute discrimination en raison du sexe ou de la situation familiale. Les experts mandatés par l'Office fédéral de la justice estiment que la responsabilité de faire appliquer l'égalité doit cesser de reposer sur les seules épaules des victimes de discrimination, hommes et femmes. Parallèlement aux offices de conciliation, des instances spécifiques doivent permettre de combattre la discrimination structurelle. Un véritable droit de plainte des autorités doit être nouvellement créé en matière de discriminations relevant de la LEG.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Lundi 11 mars

23.4334 Po. CEATE-N. Redistribuer la taxe sur le CO2 directement aux ménages

Le postulat demande une redistribution de la taxe sur le CO2 directement aux ménages et non plus par l'intermédiaire de la caisse-maladie. Pour Travail.Suisse cette idée est judicieuse car une partie de la population n'a pas conscience de la redistribution, ce qui est préjudiciable au caractère d'incitation de la taxe. Travail.Suisse préconise par ailleurs une redistribution du produit de la taxe sur le CO2 de manière complète à la population, sans affectation et sans redistribution à l'économie puisque cette dernière peut se faire exempter et répercuter au moins en partie sur les prix le paiement de la taxe. Il en résultera plus d'argent dans le portemonnaie des ménages, en particulier pour les bas et moyens revenus.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter le postulat.**

Mercredi 13 mars

23.3699 Mo. Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail

La motion demande de davantage soutenir financièrement les personnes qui ont besoin d'effectuer une formation continue ou une nouvelle formation professionnelle en vue d'une reconversion. Les femmes souhaitant reprendre le travail après une phase familiale, dont il est expressément question dans la motion, font notamment les frais des graves lacunes du système de soutien à la formation continue. Ces soutiens cibleront en particulier les personnes qui ne sont pas couvertes par les mesures du marché du travail de l'assurance-chômage. La formation continue et l'apprentissage à vie sont des piliers essentiels permettant de garantir une intégration durable dans le marché du travail. Travail.Suisse appelle de ses vœux depuis longtemps une offensive en faveur de la formation continue qui, en plus de faciliter l'accès à la formation, d'améliorer les activités d'information et de conseil en la matière et de libérer davantage de temps à cet effet, se concentre en particulier sur le soutien financier des personnes désireuses de se perfectionner. La commission CSEC-E reconnaît le problème et souhaite que le Conseil fédéral explique comment apporter ce soutien financier. De l'avis de Travail.Suisse, les possibilités d'intervention existent déjà et sont identifiées. Seule manque la volonté politique d'aller de l'avant avec un projet-pilote, comme le demande la motion Maret.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Jeudi 14 mars

21.4417 Mo. Roth-Pasquier. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté en soutenant les associations qui y contribuent

La motion demande d'adapter la loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), afin que les associations qui contribuent à l'éducation à la citoyenneté dans les écoles soient également soutenues par la promotion de l'enfance et de la jeunesse de la Confédération. Travail.Suisse voit dans l'enseignement de la culture générale, et dans l'éducation à la citoyenneté en particulier, une tâche extrêmement importante du système de formation. C'est pourquoi Travail.Suisse s'engage pour le renforcement des cours de culture générale dans la formation professionnelle, tout en approuvant le soutien de l'éducation civique à l'école obligatoire. Il est judicieux et utile de soutenir financièrement les associations qui apportent une contribution sur ce terrain.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Conseil des Etats

Mardi 27 février

23.050 OCF. Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

La révision proposée de la loi sur les allocations familiales prévoit l'introduction d'une compensation intégrale des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales. Un tel mécanisme s'impose pour compenser la disparité des charges subies par les différentes caisses en fonction de la structure d'emploi existante. Selon Travail.Suisse, il est important d'introduire la compensation intégrale des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales, afin d'améliorer la viabilité de cette importante prestation sociale. Les allocations familiales s'avèrent essentielles pour améliorer la situation financière des familles.

→ **Travail.Suisse recommande de soutenir la modification de loi, tant dans la version du Conseil national que dans celle du Conseil des États.**

Mercredi 28 février

21.3944 Mo. Hess Lorenz. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal

Plusieurs interventions de cette session traitent du respect de l'égalité salariale et visent des modifications de la Loi sur l'égalité LEG. Différents moyens sont proposés. La motion Hess demande des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas la LEg.

(Cf. explications en page 5).

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Jeudi 29 février

22.061 Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision

La révision de la loi sur le CO2 prévoit de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2030 par rapport à 1990. Le projet adopté par le Conseil national est meilleur que celui du Conseil fédéral et du Conseil des Etats, en particulier en proposant que 75 % de l'objectif de réduction soit réalisé en Suisse. Cela réduira davantage la dépendance des énergies fossiles, minimisera les risques pour la sécurité de l'approvisionnement et favorisera l'innovation et donc la création d'emplois dans notre pays. Malheureusement, la CEATE-E propose de renoncer à fixer une part de réduction minimale en Suisse. Il est aussi regrettable qu'elle s'oppose à toutes subventions fédérales pour les bornes de recharge, ce qui traduit sa faible préoccupation des effets sociaux de la politique climatique. A l'étranger s'impose le concept de transition juste, ce qui signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT). Travail.Suisse regrette le peu d'intérêt porté jusqu'ici en Suisse à la transition juste et propose d'ancrer dans la loi un article sur la transition juste. Cela devrait renforcer l'idée que la politique climatique doit aussi être sociale pour réussir.

→ **Travail.Suisse soutient la révision de la loi sur le CO2 selon la version du Conseil national.**

Lundi 4 mars

23.084 OCF. Loi sur l'assurance-chômage (LACI). Révision partielle

Cette révision partielle de la LACI résulte de l'adoption de la motion Müller « Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence ». Sa mise en œuvre prévoit l'introduction d'un système de bonus-malus dans les caisses de chômage. Une telle modification implique la suppression du système d'indemnisation forfaitaire. En outre, les chiffres-clés annuels relatifs aux frais d'administration devront être publiés. Tout en approuvant la transparence accrue liée à la publication des chiffres-clés, Travail.Suisse part du principe que la suppression de l'indemnisation forfaitaire entraînera des coûts supplémentaires sans valeur ajoutée pour les assuré·e·s. La motion demandait encore d'interdire aux caisses de chômage de limiter leur activité à un secteur particulier ou à certaines catégories de personnes ou de professions. Travail.Suisse approuve le Conseil fédéral de renoncer à modifier la loi dans ce sens. Car l'interdiction de toute limitation du champ d'activité territorial aurait un impact négatif sur les coûts administratifs de nombreuses caisses de chômage. La performance de l'ensemble du système en souffrirait par ailleurs. La proximité des assuré·e·s, le maintien de la possibilité de choisir sa caisse, le renforcement des réseaux régionaux et le respect des différences linguistiques s'avèrent essentiels pour la légitimité de l'assurance-chômage. Malgré la suppression peu réfléchie de l'indemnité forfaitaire, Travail.Suisse approuve globalement la révision partielle de la LACI.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la révision partielle de la LACI.**

23.4347 Mo. CSEC-E. Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés

La motion demande de compléter l'art. 49, al. 1, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) en vue de la prise en compte des prestataires privés. L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) possède aux yeux de Travail.Suisse une fonction importante pour le système de formation et le marché du travail. Son rôle va encore se renforcer à l'avenir, avec l'accélération des changements structurels. L'offre « viamia » en tient toutefois déjà compte. Pour Travail.Suisse, un accès à bas seuil à une offre gratuite et de haute qualité est essentiel pour rendre la formation plus équitable. L'offre de base en matière d'OPUC doit donc être considérée comme un service public et une tâche fondamentale des collectivités publiques. Quant à l'intégration de prestataires privés, elle est déjà possible aujourd'hui. C'est ainsi que dans certains cantons, l'offre actuelle « viamia » résulte d'une collaboration avec le secteur privé. Il n'est donc ni nécessaire, ni pertinent d'adapter la LFPr selon Travail.Suisse.

→ **Travail.Suisse recommande de rejeter cette motion.**

Mercredi 13 mars

23.3734 Mo. Schneider Schüttel. Pour un congé-jeunesse de deux semaines

23.3735 Mo. Riniker. Pour un congé-jeunesse de deux semaines

Les deux motions demandent de faire passer le congé-jeunesse non payé pour les activités de jeunesse extrascolaires d'une semaine actuellement à deux. L'engagement bénévole des jeunes constitue la base de nombreuses organisations de jeunesse en Suisse. Il paraît donc important à Travail.Suisse que cet engagement indispensable à la pérennité des organisations de jeunesse soit reconnu et encouragé. Travail.Suisse soutient par conséquent l'invitation à augmenter la durée des congés-jeunesse et ce faisant, à donner un clair signal en faveur de la reconnaissance de l'engagement citoyen des jeunes.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter les motions.**

22.4105 Mo. Atici. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure

La motion demande de modifier la loi sur les étrangers et l'intégration pour qu'à son art. 21, al. 3, outre les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse, ceux au bénéfice d'un diplôme de formation professionnelle supérieure puissent aussi être admis, en dérogation à la disposition de l'art. 21, al. 1 sur l'ordre de priorité. Selon Travail.Suisse, notre système de formation comprenant, au degré tertiaire, les domaines des hautes écoles et de la formation professionnelle supérieure est un atout, et il serait notamment prioritaire de renforcer la formation professionnelle supérieure. Il est absurde, du point de vue de la politique de formation comme de l'économie nationale, que les étrangers puissent obtenir un diplôme du degré tertiaire en Suisse sans avoir la possibilité d'y travailler plus tard. Il serait par contre souhaitable et efficace d'instaurer l'égalité de traitement entre tous les diplômés du degré tertiaire.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**

Jeudi 14 mars

22.035 OCF. Taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Loi fédérale

Avec la taxe au tonnage, la base de calcul n'est pas le bénéficiaire, mais la capacité de chargement du navire de mer. Il en résultera des pertes fiscales car avec cette taxe les entreprises maritimes, qui font déjà des bénéfices élevés, paieront moins d'impôts (de 7 à 8% au lieu de 15% !). Il ne faut pas sous-estimer cet objet car notre pays est une puissance maritime, occupant le quatrième rang européen, avec environ 60 compagnies concernées possédant 900 navires. Lors du premier examen du projet, la commission compétente avait chargé l'administration de lui fournir des renseignements plus complets sur les conséquences financières mais aussi sur la constitutionnalité de cette taxe. Dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, le Conseil fédéral avait décidé de ne pas donner suite à l'introduction de cette taxe car elle serait contraire au principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique. Le rapport complémentaire ne comble toutefois pas les lacunes de manière satisfaisante. La commission a donc reporté la décision d'entrée en matière et demandé à l'administration des informations plus concrètes sur les conséquences financières du projet et a commandé des calculs pour différentes variantes de taux d'imposition.

→ **Travail.Suisse recommande de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi.**

23.4454 Mo. Stocker. Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale

La motion invite à reconduire le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que la plateforme et le monitoring mis en place dans ce contexte. Travail.Suisse juge important que la Confédération joue un rôle actif dans la lutte contre la pauvreté. Cette dernière doit être menée en amont de l'aide sociale et coordonnée au niveau national par la Confédération. Pour Travail.Suisse, les démarches entreprises jusqu'ici avec la plate-forme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vont dans la bonne direction et doivent être poursuivies.

→ **Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.**